

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014 à 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Jean-Pierre BETEND, Chrystel BURNIER, Gilbert COLLINI, Jean-Marc DESVIGNES, Christophe FOURNIER, Véronique FOURNIER-MAQUIN, Emilie JALLE-DUPONT, Florent LAMOISSIERE, Jacqueline LODS, Patricia PASSERAT, Christiane PERILLAT-CHARLAZ et Didier POULAT.

Excusés : Laurent BADONE (pouvoir à Gilbert COLLINI), Anne-Sophie PESSAY.

Absente : Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD,

CIToyENS D'HONNEUR

Présents : Nathalie DUPOIRIER et Jérémie THABUIS

Madame Patricia PASSERAT, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 en donnant la parole aux citoyens d'honneur :

Mme Dupoirier interroge le conseil municipal sur le projet des logements en accession à la propriété.

Monsieur le Maire explique que ce projet a été l'un des motifs de refus du PLU par les services de l'Etat. Mais qu'un terrain devra être prévu pour la construction de ces logements dans la rédaction du prochain PLU.

Elle s'interroge également sur les travaux de réfection de la toiture de la maison de La Place. M. Collini lui répond que ces travaux sont prévus et qu'ils seront informés de la date de commencement.

M. Thabuis aimerait savoir si pour l'avenir du village des projets pour les jeunes enfants sont à l'étude. Mme Fournier-Maquin explique qu'une étude de besoins sera faite. La commune soutiendra un éventuel projet de M.A.M. (Maison d'Assistante Maternelle) mais que le nombre d'assistantes maternelles serait juste suffisant : encore faut-il que ces assistantes maternelles souhaitent poursuivre leur activité, s'associer, et que le projet soit validé. Il est rappelé que la commune aide la petite enfance à travers l'association des Petits Lutins. Par ailleurs la Commission Sociale petite enfance s'est déjà réunie à la C.C.V.T. : 2 élues de la commune participent depuis cette année à cette commission dans le cadre du R.A.M (Relais d'Assistantes Maternelles).

M. Thabuis nous interroge également sur le devenir de la boulangerie en avançant que c'est un réel besoin pour le village. M. le Maire explique que le conseil municipal a reçu Mr Béchevet : l'affaire suit son cours.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur qui sont : Mesdames Devillaz Marie-Noëlle, Masson Paulette, Missillier Simone et Desgranges Annick.

Messieurs Perrissin-Fabert Denis, Veron Pascal et Dupont Pascal.

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 26 novembre 2014 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

- Compétences RET maintenance EP :

Suite au dernier Conseil, il avait été décidé de remettre la décision de transfert de compétences car les conseillers voulaient réfléchir et approfondir un peu plus le sujet. M. Collini, après s'être de nouveau entretenu avec la RET, apporte quelques précisions complémentaires. La délégation de la maintenance Eclairage Public n'ayant pas été donnée à la Régie, les points lumineux en panne pour des raisons électriques ne font pas l'objet, à ce jour, d'une visite prioritaire. Il en est de même si des câbles enfouis ou des poteaux couplant électricité et éclairage public sont endommagés. . Il est demandé au conseil de se déterminer pour donner ou non délégation à la RET pour l'investissement et l'exploitation-maintenance. Vote : 12 pour, 1 abstention

- Projet eau Alpage des Auges :

Mme Perillat-Charlaz nous fait part de l'historique de ce projet qui avait été validé en 95-96, lorsque la route devait se faire depuis Pas de Loup (il avait été abandonné lorsque la route a été prévue du côté d'Entremont). Le projet prévoit les captages de sources avec récupération d'eau dans des citernes souples, le traitement par UV de l'eau du village et une borne incendie pour la sécurité des maisons. Le plateau des Auges, qui est un plateau calcaire, peut très rapidement souffrir du manque d'eau, et il est important que cet alpage qui concerne 3 agriculteurs soit préservé. M. Cognet de la Société d'Economie Alpestre est venu le 10 décembre présenter le financement de ce projet à la municipalité. Le coût total de l'investissement serait de 90 000€ et les subventions pourraient se monter à 80%(région, Europe, conseil général). Ce projet a fait l'objet d'une validation par le comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial Fier Aravis étendu au massif des Bornes. M. Lamoussière remarque que la commission agricole n'a pas été avertie ni invitée à cette réunion. Mme Jalle-Dupont souligne qu'elle aurait aimé connaître l'avis des agriculteurs et du SDIS. M. Bétend fait remarquer qu'il a eu connaissance du projet à l'assemblée générale, que le traitement aux UV ne semble pas judicieux car très coûteux et contraignant pour l'entretien des filtres. Il souligne que des extincteurs dans les maisons seraient plus appropriés qu'un poteau incendie. Mme Perillat-Charlaz informe que des membres de la société des Auges

se sont déplacés cet été avec Mr Cognet sur le plateau pour élaborer ce projet qui a été validé à l'unanimité lors de l'assemblée générale le 3 décembre dernier. Elle rappelle qu'une délibération doit être prise lors de cette séance de conseil municipal afin que la SEA dépose les demandes de subventions début janvier 2015 : c'est pourquoi l'entretien du 10 décembre avec M. Cognet s'est fait dans l'urgence. Elle rappelle également que M. Chevrier, Chef de Corps des pompiers d'Entremont s'est déjà entretenu avec l'association de la montagne des Auges pour la borne incendie. La Montagne des Auges serait prête à participer à hauteur de 10 000€, ce qui diminuera d'autant la participation financière de la commune. Après échanges entre les conseillers, il est décidé à l'unanimité d'inscrire le projet dans le PPT 2015 mais il sera fait mention de distribution d'eau et non d'eau potable afin de ne pas prendre d'engagement sur le traitement UV.

- Gestion forêt communale :

M. Bétend, président de la commission agricole, rappelle que lors d'une rencontre avec M. Michaud de l'O.N.F. il a été fait mention des projets d'aménagement de la forêt communale sur 19 ans. La partie boisée représente 570 hectares dont 100 hectares exploitables ; c'est aussi un enjeu principal de protection contre les chutes de pierres.

Plusieurs points ont été évoqués : le coût pour l'ouverture de la route des Auges; le nettoyage de la plantation à l'entrée du village ; le bornage (2 km/an) et l'entretien des limites ; la coupe du bois non soumis le long du Borne qui pourrait être exécutée par l'ONF après approbation des devis ; la mise en place d'un système d'affouage avec soumission aux habitants de la commune. Mme Perillat-Charlaz rappelle que l'objectif de la délibération concernant le projet d'aménagement de la forêt communale est un engagement technique au niveau du mode de gestion (essences à sauvegarder...) et un engagement moral (responsabilité de la commune dans la bonne gestion du patrimoine forestier). Chaque année, l'ONF proposera un programme d'actions chiffré : à charge de la commune d'apporter des modifications et d'inscrire les travaux souhaités au budget.

Vote à l'unanimité.

Il est question d'un problème de dépose de déchets verts aux Granges Neuves : un panneau d'interdiction doit être posé et un arrêté municipal sera pris urgemment.

M. Didier POULAT informe les élus que lors d'une réunion à la C.C.V.T., il a été évoqué que les déchets verts coûtent cher à la collectivité. Les Communes doivent gérer ce problème au sein de leur périmètre.

- Procédure d'enquête publique SCI Les Plains :

Lors du dernier Conseil, la décision de céder la parcelle A1333 contre les parcelles A1327 et A1328 a été reportée : une interrogation avait été posée quant à la nécessité de procéder à une enquête publique. Le conseil municipal précédent avait opté pour le non recours à cette procédure. En effet, la parcelle 1333 est enclavée dans la propriété de la SCI des Plains. Le coût de l'enquête publique avoisinerait les 1 500€ HT.

Vote pour cession sans enquête publique : 11 pour, 2 abstentions.

- Acquisition bien sans maître :

Finalité de la procédure d'acquisition de biens sans maître engagée par l'ancienne équipe Municipale. La commune inscrit à son patrimoine les nouvelles parcelles.

Vote à l'unanimité.

- Budget 2015 : ouverture des crédits d'investissement BP/BA :

Afin de procéder au paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2015, la commune peut, selon l'article L1612-1 du CGCT, ouvrir ses crédits à hauteur de 25% du budget de l'année précédente dans le chapitre concerné.

BP principal : chapitre 20 : 9250 €- chapitre 21 : 106429,45 €

Budget annexe de l'eau : chapitre 20 : 3 750 € - chapitre 21 : 60 115 €.

Vote à l'unanimité.

- Questions diverses :

- Mme Fournier-Maquin nous informe que le devis a été signé avec IDSYS pour le serveur et le logiciel KWARTZ, montant 2 194,69 €HT. M. Poulat fait remarquer que cet achat prévu de longue date a pris du temps pour se concrétiser. Mme Perillat Charlaz rappelle qu'il est nécessaire que des projets justifient les dépenses de l'argent public. M. Lamoussière ajoute qu'il s'agit de raisonner en termes de priorités. Par ailleurs, un nouveau devis pour un vidéoprojecteur interactif est en cours de négociation.

- Cabines téléphoniques : la cabine située sur La Place a été retirée ; celle située devant la Mairie sera remplacée gratuitement. L'hypothèse de la déplacer à la salle des fêtes n'est pas retenue car le coût est trop élevé (1 500 € : destruction de l'existante et installation d'une nouvelle).

Le point phone de la salle des fêtes sera supprimé par Orange. Une offre télé-séjour pourrait être retenue : le problème sera revu lors de la clôture du contrat.

-Exposition de Saint-Nicolas de Véroce : Mme Perillat-Charlaz annonce que l'accord a été donné par la DRAC et que nous attendons les modalités de transport. Le vernissage de l'exposition aura lieu le 27 janvier 2015 à 18H30 au musée d'art sacré de St Nicolas. Une note paraîtra sur le flash-info pour une inscription en mairie en vue de l'organisation du transport.

- M. Collini informe les élus que le SIEVT propose de réaliser un groupement de commandes à destination de ses communes membres, en vue de la passation des contrats dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. Le Conseil devra se prononcer avant le 31 janvier 2015 et donc la décision devra être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
 - La date pour la cérémonie des Vœux sera fixée en collaboration avec les autres communes.
 - M. Lamoussière revient sur le devenir de la boulangerie et précise que la Mairie n'a pas vocation à s'en occuper.
 - Mme Passerat demande si les casiers sollicités par les maitresses pourraient être installés pendant les vacances scolaires. M. Collini répond que d'autres priorités ont retardé ces travaux qui seront réalisés prochainement.
 - M. Desvignes s'interroge sur la fuite du toit de l'école. Des travaux ont été faits sur le velux, mais cela n'a pas suffi, il a donc été installé une protection.
 - M. Bétend fait remarquer que lors du dernier déneigement, la lame était bruyante. L'entreprise sera contactée pour savoir si la lame est munie d'un sabot de protection afin de ne pas endommager la voirie.
 - Mme Jalle-Dupont aimerait connaître l'avancement du PLU. M. Le Maire informe que le compte-rendu avec Pluris sera adressé à l'ensemble du conseil et qu'une réunion sera programmée en janvier avec M. Vachon de la C.C.V.T.
- Elle soumet également l'idée de faire appel aux chantiers d'insertion pour les travaux de la liaison douce menant à La Cellaz.
- La carte VTT est à vérifier pour faire d'éventuelles remarques.
- M. Poulat demande à ce que soit installé un éclairage public face au chemin d'accès de M. Friederich, souvent emprunté par les élèves participant aux cours de musique.
 - Mme Fournier-Maquin informe que le CCAS organise un goûter de Noël le vendredi 19 décembre avec les aînés et l'association des lutins : un panier garni sera remis aux 21 aînés de plus de 80 ans.
 - M. le Maire nous informe que le Syndicat Mixte des Glières étudie le réaménagement du plateau des Glières (réfection de l'Auberge avec un espace pique-nique, projet d'une mini station d'épuration, règlementation de la traversée du plateau).
 - M. Collini nous fait part de deux devis d'électricité pour l'aménagement d'une pièce du musée destinée à recevoir différentes expositions et notamment l'expo photos prévue pour les fêtes de fin d'année (Ets Electricien 2 100 € et Aravis Elec. 600 €). Mme Jalle-Dupont demande si l'agent communal spécialisé en électricité ne pourrait pas effectuer ces travaux afin de réduire le coût.

La séance est levée à 23h15

Le Maire,
Christophe FOURNIER.